

Épreuve E6 – Réponse à une demande, suivi des réalisations

Unité U61 – Définition collaborative de produits de communication (Coefficient 3)

1. Objectif de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- répondre à une demande d'étude et de réalisation de produits de communication (produits plurimédia, produits imprimés, convergence entre les produits) ;
- formaliser celle-ci sous forme de cahier des charges fonctionnel.

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C4	S'impliquer dans un groupe projet et coordonner un groupe de travail
C5	Analyser la demande du client
C6	Élaborer un cahier des charges ou participer à sa rédaction
C8	Participer à un processus collaboratif de propositions de réalisation de produits

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « Indicateurs de performance » des tableaux décrivant les compétences.

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées au moment de la réalisation de cette épreuve, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur toutes les dimensions (savoir, savoir-faire, attitude) d'une compétence et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

2. Contenu de l'épreuve

Le dossier-sujet proposé au candidat est un dossier technique fourni par les équipes pédagogiques à partir de projets de communication à réaliser (diversité en termes de nombre, formats... intégrant la convergence possible entre les produits imprimés et plurimedia) en réponse à la demande d'un client, d'un donneur d'ordre (ou d'un interlocuteur dans le cadre de projets proposés par l'équipe pédagogique) clairement identifié :

- projets de design graphique (une pré-maquette, des esquisses...) ;
- projets correspondant à un besoin réel et professionnel proposés par l'équipe pédagogique ;
- projets réels menés par des étudiants les années précédentes ;
- projets proposés par une entreprise ou réalisés pour tout ou partie dans une entreprise (cas particulier de l'apprentissage notamment).

Ce dossier-sujet du travail attendu est remis au candidat. Il présente globalement un avant-projet de conception de produits de communication comportant :

- le contexte et l'environnement de l'étude, pouvant être décrits par des outils de descriptions ou des maquettes, des esquisses, des chemins de fer, des synopsis...
- l'expression initiale du besoin de nouveaux produits de communication, ou tout ou partie du cahier des charges d'un produit existant nécessitant une évolution (reconception, optimisation...),
- le nombre d'étudiant(s) chargé(s) de l'étude de définition de produits
- le nom et coordonnées du chef de projet et/ou des personnes référentes permettant de fournir tout avis ou renseignement complémentaire sur l'étude.

Pour cette épreuve, les candidats seront placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches suivantes :

(sont identifiés ici les relations tâches – compétences, moyennement mobilisées (2), en caractère italique ou fortement mobilisées (3), en caractère gras, cf. tableau et légende page 21)

A1-T1	Analyser la demande du client, le conseiller.
<i>A1-T2</i>	<i>Analyser la faisabilité des produits de communication.</i>
A1-T3	Rechercher et définir des solutions de réalisation des produits
A1-T5	Participer à la constitution du dossier présenté au client et à son argumentation.
A2-T1	Rédiger le cahier des charges technique des productions à réaliser.
A5-T1	Participer à l'évaluation des solutions de production proposées au client.

Le support de la sous-épreuve est un support numérique de présentation réalisé par le groupe auquel appartient le candidat, relatif à l'étude de définition des produits de communication. Le support de présentation :

- décrit et justifie les modifications de tout ou partie d'un projet de communication, suite à une recherche collaborative menée entre des spécialistes de la conception et/ou de la réalisation et/ou de procédés. Cette optimisation porte sur un ou plusieurs produits de communication et sur des critères identifiés (techniques, de convergence, économiques, environnementaux...);
- décrit les outils de travail collaboratif mis en œuvre, les itérations de conception et les procédures réalisées pour inclure l'avis d'un spécialiste de conception et des spécialistes-métiers (designer graphique, spécialiste prépresse, community manager, web designer, intégrateurs, développeurs, spécialiste de l'impression traditionnelle et/ou numérique, de la finition, du packaging...) concernés afin de définir ou améliorer une solution initiale.

2.1 - Conformité des dossiers

Le dossier remis et réalisé par le candidat est transmis selon une procédure et à une date fixée, le tout est précisé dans la circulaire d'organisation (nationale, inter académique ou académique) de l'examen.

Le contrôle de conformité du rapport est effectué selon des modalités définies par les autorités académiques avant l'interrogation.

*La constatation de **non-conformité** du rapport entraîne l'attribution de la mention « **non valide** » à l'épreuve correspondante. **Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé.** En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.*

En l'absence du dossier réalisé par le candidat le jour de l'interrogation, le jury interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le rapport réalisé par le candidat est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du rapport réalisé par le candidat peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier réalisé par le candidat ;
- dépôt du dossier réalisé par le candidat au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice.

3. Forme de l'évaluation

Contrôle en cours de formation : une situation d'évaluation

Le travail collaboratif proposé s'effectue dans un groupe associant le client et réunissant soit :

- des candidats du BTS ERPC des 2 options et de BTS différents et de spécialités complémentaires ;
- des candidats étudiants ou apprentis du BTS ERPC des 2 options et un ou plusieurs professionnels lorsqu'il n'est pas possible d'organiser la collaboration avec des étudiants ou apprentis de formations complémentaires ;
- dans des situations exceptionnelles, des candidats étudiants du BTS ERPC et un enseignant qui peut remplacer le professionnel et/ou le champ de compétence relevant de l'option ne figurant pas à la structure de formation du centre de formation.

Le travail collaboratif ne peut excéder une durée de 24 heures. Il s'organise autour de réunions complétées par des phases de travail personnel et des échanges à distance entre membres du groupe. Il met en œuvre les outils numériques d'information et de communication adaptés, facilitant les échanges de données, leur

stockage partagé et leur mise à jour. Si cela facilite son organisation, le travail collaboratif peut être concentré sur une période courte (une ou deux semaines) en regroupant tout ou partie des heures d'enseignements professionnels.

À l'issue des travaux du groupe d'étudiants ou d'apprentis, chaque candidat s'appuie sur un dossier de présentation du cahier des charges fonctionnel réalisé durant le projet collaboratif. Ce dossier décrit le besoin dans son contexte et son environnement, recense l'ensemble des contraintes technico économiques et présente tout ou partie du cahier des charges fonctionnel nécessaire pour mener à bien le projet de conception attendu. Rédigé sous forme numérique, ce dossier de cahier des charges fonctionnel est limité à 15 pages hors annexes.

Quelle que soit la complexité du dossier du projet de communication, le travail à réaliser par un étudiant ne peut excéder une durée de 24 heures prise sur le temps scolaire.

L'évaluation se déroule en cours de l'étude et lors de la présentation collective et du questionnement individuel. La situation d'évaluation finale comporte une présentation orale collective et un questionnement oral individuel par candidat de 10 minutes.

L'évaluation est conduite par le membre de l'équipe pédagogique ayant suivi l'étude de définition de produits de communication, par l'enseignant ou formateur de design graphique et éventuellement un professionnel associé à l'étude.

La présentation collective, d'une durée variable est adaptée à l'ampleur de l'étude mais ne peut excéder 25 minutes. Elle est organisée par les candidats ayant participé à l'étude collaborative et permet de présenter **le problème à résoudre, les analyses et choix collectifs proposés**. Elle s'appuie sur leur dossier numérique d'étude collaborative pour présenter et justifier :

- l'analyse de la situation proposée ;
- les différents critères d'optimisation possibles et retenus ;
- les différentes phases de progression de l'étude collaborative ;
- les résultats du travail collaboratif ;

Une forte synergie est attendue et doit se concrétiser par une implication équilibrée des étudiants dans la présentation.

Un entretien individuel de 10 minutes par candidat permet de valider la maîtrise de l'argumentation vis-à-vis des décisions et choix esthétiques, fonctionnels (contraintes, exigences, spécifications attendues...), économiques, environnementaux... pour définir l'étude fonctionnelle du produit de communication pris en charge.

La période choisie pour les évaluations, située pendant la deuxième année de la formation, peut être différente pour chacun des groupes. L'organisation de ces évaluations relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique. À l'issue de cette situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque groupe projet, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au groupe projet pour conduire le travail demandé ;
- la description sommaire des moyens matériels et du site mis à sa disposition ;
- les documents numériques remis par le groupe projet à l'issue de cette évaluation ;
- la fiche d'évaluation de la présentation collective et individuelle du travail réalisé ;
- pour l'entretien individuel, les points abordés seront précisés dans la fiche d'évaluation.

Une fiche-type d'évaluation du travail collectif et individuel réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale est diffusée aux services rectoraux des examens et concours. Seule cette dernière sera systématiquement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation, est tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

Validation des études collaboratives proposées aux candidats : ce dossier-sujet de présentation de l'étude collaborative de définition de produits de communication est transmis au plus tard, la semaine qui précède les congés d'automne, de la deuxième année de formation à l'Inspecteur Pédagogique Régional chargé de la coordination du BTS ERPC en académie ou inter-académie. L'équipe enseignante fournira les éléments permettant de justifier le nombre d'étudiants retenu pour chaque groupe (constitué de 3 étudiants ou apprentis au minimum et ne pouvant pas dépasser 4 à 5 étudiants). La taille des groupes dépend du projet de communication proposé et des collaborations envisagées. Chaque étudiant ou apprenti aura la responsabilité de définir plus spécifiquement au moins un produit de communication.

L'IPR statue avec l'aide d'une commission académique ou inter-académique qu'il constitue, puis informe les équipes de la pertinence du projet et de son organisation ou préconise des évolutions nécessaires au regard des exigences du diplôme.

Remarque : cette étude collaborative de définition de produits de communication réalisée dans le cadre de l'épreuve U61 pourra avantageusement précéder l'épreuve U5. Le travail réalisé et les résultats de l'épreuve U61 pourront constituer les éléments (données et supports), les points de départ de l'épreuve de projet U5.

Dans ce cas, la définition de produits de communication, aura été étudiée dans le cadre d'activités pédagogiques formatives avant d'être corrigée, vérifiée et mise en forme par l'équipe pédagogique avant d'être elle-même présentée comme support de l'épreuve E5.